

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 14 MAI 2020

N° 2020-04-07

L'an deux mille vingt, le quatorze mai à onze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit mai deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 21

Exprimées par pouvoirs : 2

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pascale ROCHAS à Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON à Éric RICHARD

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 11 heures.

Monsieur Philippe CAHN est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme d'éducation à l'environnement et au territoire 2019-2020 : mesure exceptionnelle de soutien aux intervenants éducatifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Le Président expose,

Le programme pédagogique mis en place tous les ans par le Parc des Baronnies provençales bénéficie à toutes les écoles du territoire mais également aux collèges, aux centres de loisirs et centres de vacances. Il est rendu possible grâce le soutien financier des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département de la Drôme.

Le Parc s'appuie sur la compétence d'un réseau d'intervenants locaux de qualité (les Baronautes) fédérant une cinquantaine de structures indépendantes: micro-entreprises, associations, artistes, etc.

La majeure partie (70%) de ces ateliers d'éducation au territoire se déroule de mars à juin.

La crise sanitaire en cours a grandement bouleversé ledit programme pédagogique et le Parc a rapidement réagi en proposant de financer une partie des ateliers annulés sous forme d'une prise en charge d'une partie des frais de préparations (à hauteur de 50€ par séance annulée) ceci dans l'hypothèse ou seulement quelques séances seraient annulées et les autres reportées sur mai-juin. La grande majorité des enseignants souhaitant alors privilégier cette solution.

Or, depuis les dernières annonces liées au plan de déconfinement, la fréquentation des classes risque d'être limitée, les reports de séances sur juin finalement compliqués et certaines communes du Parc ont reporté en septembre la réouverture des établissements scolaires.

Ce contexte risque d'impacter durement l'ensemble des intervenants mobilisés, structures déjà fragiles. Certains risquent de mettre la clé sous la porte.

A titre d'information le Président précise qu'au 11/05/2020 le bilan des actions éducatives prévues au programme pédagogique pour 2019-2020 est le suivant :

- Actions réalisées : 15 750€ (soit 90 ateliers pédagogiques)
- Actions annulées : 7 175€ (soit 41 ateliers)
- Actions incertaines : 36 055€ (reports ou plus probablement annulations - 206 ateliers)

Aussi, il est proposé que le Parc puisse financer à titre exceptionnel la globalité du temps effectué pour la préparation de séances, à hauteur de 50% du montant du forfait d'intervention pédagogique de 175 € pour une demi-journée, soit 87,50 €. Les 50% restants correspondant au temps d'animation non réalisé.

Pour les quelques séances annulées en mars et avril 2020 et déjà prises en charge à hauteur de 50€ chacune feront l'objet d'une facture complémentaire de la part des intervenants afin de parvenir à 87,50€.

Cette prise en charge représenterait un montant global de 21 615 €.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a confirmé que ce temps de préparation des séances constituait une dépense éligible à sa subvention. La région Sud et le département de la Drôme ont été sollicités dans le même sens.

Ce geste de soutien permettrait de maintenir à flot tout un tissu économique vital pour le dynamisme du territoire et indissociable de l'action éducative du Parc des Baronnies provençales.



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical,

- **Approuve** la proposition du Président
- **Affirme** son soutien à la filière des intervenants éducatifs
- **Décide** d'indemniser le temps de préparation de séances du programme d'éducation à l'environnement et au territoire à hauteur de 50% du forfait d'intervention pédagogique, soit 87,50 € pour une demi-journée
- **Dit** que cette indemnisation est conditionnée à l'accord écrit des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur et du Département de la Drôme, financeurs du programme pédagogique
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

